

Article 29 du Règlement

cas. Quiconque a quelque peu étudié le processus de prise de contrôle s'apercevra qu'il en résultera inévitablement une perte d'emplois et qu'aucun ne sera créé.

Notre parti s'inquiète beaucoup de la portée du phénomène. Ce qui se passe en l'occurrence fait simplement partie de deux processus cruciaux qui commencent à inquiéter les Canadiens plus que jamais ces jours-ci. Le premier est cette liquidation constante, le fait que le gouvernement accepte le principe que ce qui constitue une bonne affaire pour les actionnaires de la Dome est forcément une bonne affaire aussi pour le Canada. Je pense qu'on peut présenter de solides arguments dans ce sens, comme mon collègue, le député de Vancouver—Kingsway l'a fait si bien aujourd'hui lorsqu'il a signalé que les principaux actionnaires de la Dome Petroleum sont en fait les citoyens canadiens, les contribuables canadiens. Pensons aux centaines de millions de dollars que les Canadiens ont investi au moyen de leurs impôts dans cette société pétrolière et gazière.

A mon avis, en tant que parlementaires responsables, si nous nous préoccupons des actionnaires qui ont investi dans la Dome ainsi que des contribuables qui ont placé beaucoup de capitaux dans cette société, nous devons nous rendre compte qu'on a intérêt, ainsi que le devoir de s'assurer que le marché qui est conclu avec cette société particulière est bien dans l'intérêt supérieur de tout le Canada. Nous savons tous que malheureusement le Canada va devoir importer du pétrole dès le début des années 90. Nous devons faire preuve de dynamisme pour mettre en valeur cette ressource.

Tant que l'on prendra des décisions cruciales à propos du pétrole et du gaz naturel, non pas à Calgary mais à Chicago, Dallas ou Houston, elles ne seront pas nécessairement dans l'intérêt des Canadiens. Voilà notre argument. Il me semble que lorsqu'on demande un débat d'urgence, c'est dans le but d'obtenir des renseignements. Toutes sortes de questions doivent être posées. Mon chef a énuméré une longue liste de questions que les gens ont posées et auxquelles le gouvernement n'a donné aucune réponse. Notre critique de l'énergie, le député de Vancouver—Kingsway, en a posé bien d'autres: qu'avons-nous obtenu? Quelles mesures le gouvernement prend-il pour faire en sorte que ce soit une transaction avantageuse pour le Canada? Nous n'entendons que de beaux discours de la part des députés ministériels, y compris du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce n'est pas ainsi qu'on traite les affaires. Ce n'est pas ainsi que les Communes sont censées fonctionner. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Shields) nous a même accusés de faire de la politique. Évidemment que nous en faisons. Il s'agit d'une question politique critique. A qui appartient le Canada? Qui le contrôle? Qui contrôle cette ressource cruciale? Voilà de quoi il s'agit.

Il faut absolument nous distancer d'un gouvernement qui est persuadé que ce qui est avantageux pour les actionnaires de Dome l'est automatiquement, incontestablement, pour le Canada et son avenir. Nous devons aussi demander pourquoi nous agissons si rapidement. Pourquoi le président du conseil de Petro-Canada a-t-il reçu comme directive de ne pas parler à Dome? Pourquoi le président du conseil de Dome a-t-il reçu comme directive de ne pas parler à Petro-Canada? Notre parti voit une concession de plus que le gouvernement fait aux

États-Unis dans sa hâte de négocier une entente de libre-échange. Le gouvernement reconnaît qu'il a capitulé devant les États-Unis sur la question du bois d'oeuvre et une foule d'autres, comme les pluies acides. Le gouvernement accueille à bras ouverts le géant américain qui veut s'emparer de l'un des principaux agents de notre secteur énergétique, il fête son retour et se réjouit d'une nouvelle acquisition, car il aime les acquisitions. C'est le discours que tient l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est la position du gouvernement fédéral.

Notre parti croit que ce n'est pas conforme aux intérêts du Canada. Nous avons exposé une foule de raisons pour lesquelles nous croyons qu'on pourrait faire une meilleure affaire. On pourrait mettre sur pied une entreprise conjointe qui servirait les intérêts du Canada et qui permettrait au Canada de conserver le contrôle de cette compagnie canadienne essentielle.

Je veux lancer un défi aux ministériels qui sont ici ce soir. Connaissent-ils un pays producteur de pétrole dans le monde qui autoriserait le contrôle d'une ressource aussi importante par des étrangers? Si oui, je ne le connais pas. Je ne connais aucun pays qui autoriserait des étrangers à dominer une de ses industries essentielles et encore moins à la posséder et à la contrôler. S'il existe, je défie les ministériels de me dire lequel. Existe-il un autre pays qui est prêt à vendre à bas prix son industrie pétrolière comme le gouvernement du Canada le fait depuis des années et comme il le fera certainement s'il approuve cette prise de contrôle?

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle—Moose Mountain): Monsieur le Président, j'adresserai mes remarques par votre intermédiaire aux députés de l'opposition et aux Canadiens. On pourrait coiffer ce sujet de plusieurs titres. On pourrait l'appeler «la solution canadienne». Premièrement, pour répondre au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), je le défie de lire les règlements sur le pétrole et le gaz portant sur les terres domaniales. S'il les a lus ou si jamais il les lit, il se rendra compte que la loi est très claire. Ces terres appartiennent au Canada et sont cédées aux compagnies au moyen d'un permis ou plus tard d'une concession. Si la concession n'est pas respectée, le concessionnaire perd automatiquement toute la concession.

● (2250)

Je demande au député d'étudier ces règlements et de revenir à une question plus sérieuse. Quiconque lit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et en particulier la Loi des ressources naturelles de l'Alberta et la Loi des ressources naturelles de la Saskatchewan sait que la constitution précise clairement que les seuls propriétaires de ces ressources, y compris l'eau, sont les provinces. Quand les députés utilisent le mot contrôle, ils ne se rendent pas compte à quel point nous contrôlons toutes nos industries. Ils ne devraient pas trop s'énerver à propos de ce grand danger apparent.

Il y a un député derrière moi qui a siégé à l'Assemblée législative de l'Alberta en 1940. Il était député du parti du Crédit social provincial. Il sait que l'Alberta a compétence sur les terres provinciales.

M. Taylor: C'est vrai.